

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'installation du Car Podium de la manifestation NAT'RUN prévue le **Dimanche 16 juin 2024**.
Vu la mise en place du plan vigipirate,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre l'installation du Car Podium le stationnement sera interdit à la salle Michel Berger le **Dimanche 16 juin 2024 de 6h00 à 20h00**.

Article 2 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée le demandeur.

Article 3 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Directeur de « Courir dans le Lumbrois »
- Monsieur FUMERY Didier, Président de « La Boule Lumbroise »,
- Monsieur DELLIAUX Steven, Président de la « Société Colombophile »,
- Monsieur BONNAIRE Serge, Président de « L'Olympique Lumbrois »,
- Monsieur TASSART Tony, Président des « Archers du Marais »,
- Monsieur SPECQUE Frédéric, Présidents de « La Truite Lumbroise »
- Monsieur EVRARD Dominique, Président de « La Société de Chasse »,
- Monsieur BODART Vincent, Président de « L'Amicale Laïque Jean Macé »
- Monsieur DELRUE Jean-Pierre, Président du « Comité des Fêtes »,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 3 juin 2024

Marie-Laurence BERQUEZ
Adjointe au Maire.



Acte rendu exécutoire

le 3 JUIN 2024